

Mesdames, Messieurs les Municipaux,

À l'occasion de l'ouverture officielle de votre législature depuis ce 1er juillet, je tiens à vous adresser mes plus sincères félicitations pour votre élection et à vous souhaiter plein succès dans l'exercice de vos nouvelles responsabilités au service de notre commune.

Je me réfère à la correspondance du 26 septembre 2025 émanant de vos services. C'est précisément dans la perspective de ce renouvellement institutionnel que j'ai volontairement différé mon retour.

Convaincu que ce nouvel exécutif saura aborder les enjeux structurels auxquels notre village est confronté avec une approche prospective, pragmatique et fondée sur une analyse objective des faits.

L'analyse de la situation routière met en évidence un écart significatif entre les indicateurs historiques utilisés pour caractériser le trafic et la charge physique effectivement supportée par le réseau communal.

Dans ce contexte, les réponses apportées sous la précédente législature se sont principalement limitées à des considérations générales, sans apporter de réponse suffisamment documentée aux enjeux de sécurité publique, de protection de la population, de qualité de vie et de maîtrise des nuisances.

Le début de ce mandat constitue une opportunité de définir une vision claire et durable de ces enjeux, fondée sur des faits et une gouvernance transparente.

Dans cet esprit constructif, je sollicite votre éclairage sur les cinq axes stratégiques présentés ci-après.

Questions et demandes d'éclaircissement formelles

N°	Axe stratégique	Questions et demandes d'éclaircissement formelles
1	Capacité du réseau, évolution du trafic & planification prospective	En présence d'un Trafic Journalier Moyen (TJM) estimé entre 10'000 et 11'000 véh/j, avec des pointes d'environ 1'200 véh/h dégradant l'écoulement jusqu'au Niveau de Service E (LOS E), et considérant la croissance prévisible du parc automobile suisse (CAGR +0,7 %/an, soit +7 à +10 % de trafic supplémentaire à l'horizon de dix ans) : a) Sur la base de quelles analyses techniques, modélisations de trafic et références normatives la Municipalité considère-t-elle que le réseau routier communal demeure adapté à cette charge actuelle et future ? b) Quelle stratégie de planification, quels objectifs mesurables et quel calendrier d'actions la Municipalité entend-elle mettre en œuvre afin d'éviter une aggravation durable de la congestion, de préserver la fonctionnalité du réseau et d'améliorer les conditions de circulation à moyen et long terme ?

2 Trafic lourd, nuisances environnementales & santé publique	Les véhicules lourds et utilitaires représentent environ 8 % du trafic, soit une sollicitation estimée entre 10'400 et 11'500 UVP/j, avec un impact nettement supérieur en matière de bruit, de vibrations et de dégradation des infrastructures : a) Quelles mesures concrètes de gestion ou de restriction du trafic lourd la Municipalité entend-elle promouvoir ou solliciter auprès des autorités compétentes afin de réduire durablement ces nuisances au sein du village ? b) Quel est le calendrier prévu pour l'établissement du cadastre du bruit, l'évaluation de la conformité aux exigences de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) et, le cas échéant, la mise en œuvre des mesures d'assainissement qui en découleraient ?
3 Sécurité routière, vitesses pratiquées & mobilité douce	Avec un V85 mesuré à 48 km/h, correspondant à une vitesse moyenne estimée d'environ 41 km/h, près de 15 % des véhicules (environ 1'650 véhicules/jour, soit plus de 600'000 véhicules/an) dépassent cette vitesse, tandis que l'intervalle entre véhicules descend à environ 3 secondes aux heures de pointe : a) Sur quels critères techniques, analyses de risques et évaluations de sécurité la Municipalité fonde-t-elle son appréciation selon laquelle cette situation demeure compatible avec la sécurité des piétons, des cyclistes, des enfants et des personnes à mobilité réduite ? b) La Municipalité dispose-t-elle d'un audit récent des traversées piétonnes et des chemins scolaires conforme aux directives VSS et, dans l'affirmative, quels aménagements ou mesures correctives sont planifiés afin d'améliorer durablement la sécurité et le confort des usagers les plus vulnérables ?
4 Gouvernance communale, responsabilités institutionnelles & protection du patrimoine	En tant que commune située au sein du site de Lavaux inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, et au regard de ses responsabilités en matière de sécurité, de salubrité publique et de qualité de vie : a) Comment la Municipalité entend-elle exercer les compétences qui lui sont reconnues en matière de police communale, notamment dans l'identification, le suivi et le traitement des problématiques affectant la sécurité, la tranquillité publique et la qualité de vie sur le territoire communal ? b) Quels moyens administratifs, techniques, réglementaires et budgétaires la Municipalité entend-elle mobiliser afin d'assumer pleinement ses responsabilités dans la gestion de cette problématique et d'inscrire les mesures nécessaires dans sa planification communale ? c) Quelle stratégie de collaboration institutionnelle la Municipalité entend-elle mettre en œuvre avec les autorités cantonales compétentes afin de défendre les intérêts de la commune, d'obtenir les études, décisions ou aménagements

	nécessaires, et d'assurer un suivi formel des démarches entreprises jusqu'à leur aboutissement ?
5 Pilotage, transparence & évaluation des résultats	Compte tenu des attentes exprimées par les habitants et des enjeux liés au trafic de transit, à la sécurité et à la qualité de vie : a) Quelle gouvernance, quelles modalités de concertation et quels outils de suivi la Municipalité prévoit-elle de mettre en place (campagnes de comptage, mesures acoustiques, information régulière de la population, échanges avec les autorités compétentes) afin d'assurer une gestion transparente, documentée et objectivable de cette problématique ? b) Selon quels indicateurs de performance, quels objectifs mesurables et quelle fréquence de publication la Municipalité entend-elle évaluer et communiquer l'efficacité des mesures entreprises afin que la population puisse apprécier leur impact réel sur la circulation, la sécurité, les nuisances et la qualité de vie au sein du village ?

En l'absence d'un jeu de données techniques complet, les ordres de grandeur présentés ci-dessus ont pour objet de caractériser le flux de manière cohérente, à partir d'observations réalisées. Si la Municipalité dispose de données officielles précises ou divergentes, la transparence commande qu'elles soient produites. À défaut, ces ordres de grandeur constitueront la meilleure information disponible et pourront être révisés à tout moment à la lumière des données officielles qui seraient fournies.

Conscient des exigences liées à l'installation de cette nouvelle législature ainsi qu'à la période estivale, cette demande est formulée avec toute la souplesse calendaire nécessaire afin de vous permettre de préparer une réponse détaillée dans un délai raisonnable.

Dans un souci de transparence et d'information de la population, un site internet d'information citoyenne est actuellement en cours de finalisation. Il aura pour vocation de documenter l'évolution de ce dossier, de mettre à disposition les éléments utiles à sa compréhension et de rendre compte des démarches entreprises. Son adresse vous sera naturellement communiquée dès sa mise en ligne. La Municipalité y sera également invitée à faire connaître sa position, à apporter toute précision qu'elle jugera utile et à présenter les mesures ou projets qu'elle entend développer en faveur de l'amélioration du cadre de vie.

Cette démarche privilégie avant tout un dialogue constructif, transparent et directement engagé avec l'autorité communale. Elle s'inscrit dans la volonté de favoriser un échange documenté, au bénéfice de l'ensemble des habitants, afin que la gestion de ce dossier puisse évoluer dans le respect des exigences de sécurité, de santé publique et de qualité de vie.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette sollicitation et vous prie d'agréer, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, l'expression de mes salutations distinguées.